

P23/E2,68



481 Sherbourne Street.

Toronto, Sept 6 1889

A. Deben jr Esq.

Dear Sir

I am instructed by my Mother Widow Andrew Wilson to say that she will pay the interest on the cost of drain on Atwater street, with the privilege of paying the principal within the allotted time allowed by law. You will confer a favour by letting her know when the interest is due.

Respectfully Yours

Charles Wilson.

P23/E2,68



481 Sherbourne Street.

Toronto Sept 6 1889

A. Deben jr Esq.

Dear Sir

I am instructed by my Mother Widow Andrew Wilson to say that she will pay the interest on the cost of drains on Atwater Street, with the privilege of paying the principal within the allotted time allowed by law. You will confer a favour by letting her know when the interest is due.

Respectfully Yours

Charles Wilson.

P23/E2,68

N^o 3764.

Dans l'annuaire
Wilson 6 sept 1889
demande de lair pour
payer egout sur
l'annee actuelle

1246
see in

P23/E2,68

P.O. Box 768

WROUGHT IRON PIPE
MANUFACTURERS OF
J. & C. HODGSON. Wrought Iron Pipe.

MONTREAL, 6th Sept. 1889

A. Deserres Esq.
Secy. Treas.
Town of St. Henri.

Dear Sir

We have to draw your attention to the intolerable nuisance & standing menace to health caused us by the Abattoir adjoining our Works daily belching forth foul odours, evidently owing to burning their refuse without taking the precautions used in similar establishments to destroy or carry off the nasty fumes. —

We have to keep our Office Windows closed in the present hot weather, or pay the penalty of opening them by inhaling the poisonous aromas referred to which we have now borne in silence, hoping for a cessation, until it has become unbearable. — We have therefore to request that you take the necessary steps to have it put a stop to, & oblige

Yours truly
J. & C. Hodgson.

Being new arrivals at St. Henri we would prefer, if possible, that our name should not be used as complainant.

N^o 3748.
Johⁿ b^{at} Hodgson
le 29th 1889 se
Plaignant de la manière
adverse cause par les
Abattoirs

rep
Sec. 707

P23/E2,68

P23/E2,68

SE CHARGE

DES

Travaux préliminaires pour
chemins de fer et routes;

DE

Plans et devis pour égouts,
aqueducs, ponts, éclairage
électrique, etc.

AUSI

d'arpentages publics et parti-
culiers, etc., etc.

Brevets d'Invention, Marques
de Commerce, etc.

J. EMILE VANIER

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,

Téléphone No. 1800

Montréal, 10 Septembre 1889

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Conseillers de la Ville de St Henri

Messieurs,

Vous trouverez ci annexé, une lettre de M. M. Lamontagne
& Frigon, Contracteurs des Egouts de St Henri, en date d'hier.

Je vous transmets cette lettre comme j'en ai été requis par ces M. M.
et les quelques réflexions que j'ai à faire sur cette demande sont peu
extraordinaires mais toutefois assez importantes.

Il est au vu de la Corporation de St Henri et de tous ses Contribuables
que les travaux de la rue Notre-Dame (en particulier depuis l'Eglise, en
montant se poursuivent sous d'énormes difficultés, et je n'en fais
prévoir un changement pour le mieux dans cet état de choses.

Le travail a été nécessairement lent jusqu'à présent et permettez
moi de vous dire, M. M. que je crains fort que cet égout ne soit ter-
miné cet automne.

Les difficultés dépassent toutes les attentes et partant d'une nature
tout à fait imprévue, même par les personnes les mieux renseignées
de votre endroit.

Comparés aux travaux de l'Avenue Atwater ceux de la rue
Notre Dame sont infiniment plus difficiles et plus dispendieux.
Enfin pour mieux rendre ma pensée au sujet des travaux des
rues Notre Dame (en haut) et St Ferdinand je dirai tout simple-
ment que si j'avais pu moi-même prévoir la nature exacte
de ces travaux lorsque j'en ai préparé les estimations je n'au-
rais certainement pas fait entrer les prix de \$22⁰⁰ et \$87⁰⁰ la
verge courante pour ces égouts respectivement comme je l'ai

P23/E2,68

SE CHARGE
DES
Travaux préliminaires pour
chemins de fer et routes;
DE
Plans et devis pour égouts,
aqueducs, ponts, éclairage
électrique, etc.
AUSSE
d'arpentages publics et parti-
culiers, etc., etc.
Brevets d'Invention, Marques
de Commerce, etc.

J. EMILE VANIER

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,

Téléphone No. 1800

Montréal, 1888

fait d'après les données que j'ai eues dans le temps; j'aurais ébauché ces prix et les travaux auraient été spécifiés en conséquence des difficultés. Je n'hésite pas à déclarer que ces prix d'estimation sont tout à fait insuffisants.

Des difficultés de ce genre sont purement accidentelles et comme ces choses se présentent presque invariablement dans tous les grands travaux les ingénieurs laissent une marge plus ou moins considérable pour imprévus et dépenses contingentes.

Vous savez, M. M. qu'une marge de ce genre a été laissée dans mes estimations.

*J'ai l'honneur d'être, M. M.
Votre très obéissant serviteur*

J. Emile Vanier

*Ing. en chef des Eaux de
la Ville de Montréal*

P23/E2,68

M^r J. E. Paves
Ingénieur en chef.
des Egouts de la Ville St-Henri

Monsieur

Nous avons l'honneur de réitérer la demande que nous avons faite au Conseil de St-Henri, il y a quelques temps au sujet des travaux d'égout, des rues St-Perdicaud et Notre Dame. Nous vous ferons remarquer que les obstacles nombreux que nous rencontrons sur ces rues, tels que tuyaux à l'eau, le peu de largeur de ces rues, l'obligation que l'on nous a faite de passer sur un bord de la rue au lieu du centre, la présence de la voie des petits char, l'étaucionnage extra que nous sommes forcés de faire, le libre passage des piétons que nous donnons à présent celui des voitures qui nous a demandé à partir de la rue Bethune nous obligent à des dépenses excessives, étant donné la qualité du sol que nous ne pouvons supporter plus longtemps, étant données aussi les obligations extraordinaires que l'on nous impose. Nous

P23/E2,68

meut nous encore le charroyage de terre sur la Rue Notre-Dame, en arrière, et ce tout le temps afin de ne pas obstruer le passage et bien d'autres contre temps, imprenus dans notre contrat nous obligent à péter, comme nous le disions en commençant la demande que nous vous avons faite, de nous accorder des prix spéciaux analogues à ceux de la Rue Atwater, Les difficultés étant encore ici plus grandes et les précautions spéciales et en dehors de nos obligations étant plus onéreuses comme vous le savez. Nous attendons impatiemment Monsieur une réponse à notre demande, espérant que cette réponse sera favorable, et nous comptons sur votre esprit de justice, sachant que vous reconnaîtrez les sacrifices considérables que nous nous imposons, Nous vous prions Monsieur de communiquer la présente à la Corporation de la Ville de St-Henri en y ajoutant les réflexions que vous croirez opportunes

St-Henri 9/9/89

Nous demeurons Monsieur
Vos très humbles
Laurontagne, Préfet

P23/E2,68

DÉLAVÉ

Aqueduc de la Ville de St. Henri.

CHARLES BERGER et Al. Administrateurs.

BUREAU:
No. 1, Rue St. Pierre.

364951 *Rede Couv.*

St. Henri, le 12 sep: 1889.

M. Desjardins }
M. Desjardins }
M. Desjardins }

Monsieur, J'ai l'honneur d'acuser
reception de votre Résolution du
Conseil de cette ville en date du
11 ~~septembre~~ ^{septembre} relativement au def
ferment survenu entre ce dernier et
M. Desjardins au sujet de la
pose de l'eau sur le canal
St Antoine & après

Votre dévoué
H. Desjardins
comptable

P23/E2,68

DÉLAVÉ

Aqueduc de la Ville de St. Henri.

CHARLES BERGER et Al. Administrateurs.

BUREAU:

No. 1, Rue St. Pierre.

3619061

St. Henri, le 12 sep: 1889.

A Messieurs }
les Gens de la }
Ville St. Henri. }

Messieurs, J'ai l'honneur d'acquiescer
reception de votre Résolution des
Conseil de cette Ville en date du
11 ~~sept~~ ~~septembre~~ ~~relativement~~ au def
fermé survenue entre ce dernier et
les Messieurs au sujet de la
pose de l'eau sur le mur
St. Antoine & c.

Votre dévoué

H. A. Desjardins

comptable

N^o 3450.

Clu Berger

le 12 sep 1889

accusant réception
de la résolution du Conseil

le 11 sep 1889 -

[Signature]
Sec. Gen.

P23/E2,68

1134

P23/E2,68

St-Henri 11 Sept. 1889

Je soussigné M'engage
~~à faire un express (bonouche)~~
pour transporter les pri-
-sonniers pour le prix
de cent quatrevingt dollars
\$180.00
B. Gohier

P23/E2,68

St. Denis Sept 11/89

A. la Corporation
de St. Denis

Je soussigné m'engage de faire
l'express passagers des
prisonniers et autres pour le
prix de, cent soixante et douze
piastres, conditions, Rouly
patente, essieux patente, et de
plus je m'engage de faire
cette voiture dite à six
semaines. (C. S. -)

Je suis

L. Roberts
Fortunier
St. Denis

N^o 3451.

Commissaire de la Ville
Deux-ſoliers +
Ludger Robert

pour confection d'un
expres (barouche)

le 11 Sep. 1887

ADP
see. res.

P23/E2,68

P23/E2,68

N^o 3752
Henri Demers
Cote St Paul 13 sep. 89
sur offre d'ordre
Expropriation sur la
Rue St-Philippe
Hoff
Sec. res

Cote St. Paul 13 Sept 89

A son honneur M^{le} le Maire
et a Messieurs Les conseillers
après avoir pris en considération
pas rapport a l'expropriation
de mon lot et Bâties. et
ayant tout examiné avec
soin. et ne voulant pas ret
arder. la marche des affaires.
du conseil. j'ai cru de faire
mon estimé au plus bas. et
que vous trouverez très raison
nables. je pense bien.
Je ~~me~~ fait mon estimé
au pied anglais. cest a dire
que je vendrais mon terrain
terrain a. 55 cts. le pied.
cinquante centins. Mesure au
glaise. Je me soumit. Ostr. etc
Henri Demers

Province de Québec
 District de Montréal

à

Monsieur F. Dagenais, Maire de la ville
 de St-Henri,

Et L. Hy. Senical, Secrétaire-Trésorier de
 la Commission des chemins à barrières de l'Île
 de Montréal.

Messieurs

Monsieur Lesauvignès, Ingénieur civil et arpenteur, nommé
 par la Corporation de la ville de St-Henri,
 J. P. B. Lesgrain, arpenteur, nommé par la
 Commission des chemins à barrières de l'Île
 de Montréal,

et J. H. Leclair, arpenteur, nommé par les
 deux parties mentionnées.

Tous trois experts, agissant en vertu de cer-
 taines conventions intervenues et conclues entre
 la dite Corporation de la ville de St-Henri et
 la dite Commission des chemins à barrières, com-
 me il appert par une lettre datée le 9 avril 1889
 et adressée par L. Hy. Senical, Secrétaire-Tréso-
 rier de la dite Corporation de la ville de St-
 Henri, et par une lettre datée le 18 mai 1889
 et adressée par le dit Alex. Desjardins au dit
 L. Hy. Senical.

Au fins d'examiner l'état du chemin
 sous le contrôle de la dite Commission dans

les

x Secrétaire-
 trésorier de la
 dite commis-
 sion, à Alex.
 Desjardins

J. P. B.
 Lesgrain
 H. H.

les limites de la ville de St. Henri, dans le-
quel la corporation de la dite ville devait
faire construire des canaux d'égouts publics.

Out l'honneur de faire rapport comme
suit:

Le saussigné, J. N. Leclair, tiers-arbitre,
nommé comme tel par les dits articles le 22
août seulement, ne peut faire rapport sur
l'état de cette partie du chemin, s'étendant de
l'avenue Atwater à la rue St. Philippe, avant
la confection des égouts, car à cette époque les
égouts avaient été construits et la tranchée
remplie, sur le parcours du chemin ci-menti-
onné.

Mais les dits M^{rs}. Emile Vanier et J. P. B. Caspary,
avant, les 4 et 5 Juin dernier, avant le com-
mencement des travaux proposés, fait la visite
et l'examen du dit chemin depuis l'avenue
Atwater jusqu'à la barrière de St. Henri en
compagnie de G. Hugon, inspecteur de la
dite commission et, pour la partie du dit
chemin s'étendant de l'avenue Atwater à la
rue St. Philippe, ils constatent par les présentes,
1^o que, en vue des travaux projetés par la
corporation de la ville de St. Henri, cette partie
du chemin n'avait pas été entretenue depuis
la fin du mois de mai 1889, mais qu'en vue
des dits travaux à faire, la commission n'a-
vait fait que les réparations les plus urgentes, etc.
à dire, avait fait remplir les trous et enfonce-
ments dus au trafic, lequel fait a été confirmé
par

par le dit Ls. Hugon qui les accompagnait
 2^e Que le chemin avait des diffections, qu'il
 n'était pas arondi et même moins propre
 en certains endroits.

3^e Que le macadam, bien que très dur, était
 certainement usé et n'avait qu'une épaisseur
 moyenne de huit pouces et deux tiers, ce qui est
 été constaté en faisant des excavations à
 différents endroits.

Quant à l'autre partie du dit chemin,
 s'étendant de la rue St. Philippe à la barrière
 de St. Henri, les saignées l'ont visitée et exami-
 née ensemble le 26 août dernier et ils ont con-
 staté :

1^e Que le chemin, tant en étant en assez bon
 état, avait bien quelques légères diffections.

2^e Que il n'était pas arondi mais presque plat,
 qu'il paraissait aussi, dans cette partie, n'avoir
 pas été entretenu parfaitement depuis quelques
 temps; qu'en certains endroits il y avait des
 enfoncements de deux à trois pouces et que les
 roues des voitures y avaient tracé des marques
 ou sillons;

3^e Que le macadam, très compacte du reste,
 était certainement un peu usé et n'avait
 qu'une épaisseur de quatre à cinq pouces repo-
 sant sur un terrain solide formé de petits
 cailloux ronds.

4^e Enfin, que les pentes générales du chemin
 constante en étendue, étaient à-peu-près
 uniformes.

Ls

Les Dits *Les. Emile Vanne* et *J. B. P. Cas-*
grain constatent par le présent rapport que
les excavations dont il a été parlé plus haut, ont
été faites aux endroits indiqués par le tableau
suivant:

N ^{os} Des maisons	Epaisseur du	Dates
Aue Notre Dame vis-à-vis P. E. Dupuis	Macadam	4 Juin
N ^o 3668	1' 0"	"
" 3712	0. 6"	"
" 3760	1. 1"	"
" 3760	1. 6"	"
" 3824	1. 2"	"
" 3915	1. 3"	"
" 3953	0. 8"	"
" 3643	1. 4"	5 Juin
" 3506	0. 2"	"
" 3551	0. 5"	"
" 3493	0. 4"	"
" 3442	0. 4"	"
" 3410	0. 3"	"
" 3395	0. 5"	"
" 3354	0. 5"	"

Hait et posé à Montréal le quatrième jour de
Septembre mil huit cent quatre vingt neuf -
Un tenrai en marge et bon

J. Emile Vanne

Le. sousigné, *J. B. Casgrain*, ne signe le
présent rapport, lequel je reconnais exact,
qu'en retirant la demande que j'ai faite
aux deux autres experts à la réunion du deux
septembre courant, d'y annexer les plans et
profil

P23/E2,68

profil que j'ai préparé, et qui a été discuté
dans le procès-verbal de la dite réunion, lequel
a été approuvé

J. P. Blais

H. Leclerc

N^o 3753.

Rapport des Arbitres
ou Experts, Messrs
Lectère, Carignan
et Varrin Sec^{rs}

Etat du Chemin des
Syndics sur la
Rue Notre Dame

Mod. 13 Sep. 1889

Messrs
Lectère

P23/E2,68

P23/E2,68

St-Henri Sept 16^{me} / 68

A son Honneur le Maire de
MM les Conseillers de la
Ville St-Henri

Messieurs

Après avoir
pris connaissance du montant
de l'évaluation de ma propriété
n° officiel 1965, soit à \$ 2700⁰⁰ /¹⁰⁰ /¹⁰⁰
je suis convaincu que ce montant
est de beaucoup trop élevé, et je
prie votre honorable Conseil de
vouloir bien le réduire à \$ 2400⁰⁰ /¹⁰⁰ /¹⁰⁰
qui est même plus que la valeur
réelle. Très obligé
Henri Kowal

P23/E2,68

N^o 3754
Henri Torval,
16 sep. 1889
plainte au rôle
d'évaluation
M^{re}
Sec. M^{re}
1965

30220

P23/E2,68

September 15
1889

Mr. Maire and Consuls
Concerning the valuation roll.
I have lost to the amount
of \$500. through the neglect
of the notary. A lane at the
rear I had a lot of land, that
I intended to build on.
Now it is no use to me as
I have got to use it as a
lane only. Now I hope you
will take it in consideration
and reduce my valuation I have
always paid my taxes punctually
and all other bills according.
Now under circumstances

ent
9876
6107
0146
15
oct. 1889
1889
Maire & Consuls
J. J. J.
No 3755

P23/E2,68

I hope that you will give
me justice. wick I know you
will and justice is all I ask
for --

105 Bazel St
Town of
St Henry

Mr. James Steward

Courier

Municipalité de Québec
Ville des Sts-Henri.

A une session de Courte générale
des membres du conseil de la
ville des Sts-Henri, tenue à St-Henri,
au lieu ordinaire des séances,
Mardi, le dixième jour du mois
de septembre mil huit cent quatre
vingt neuf, conformément à la loi,
à laquelle session sont présents,
Son Honneur le Maire Alexis Dagenais
M. M. les Conseillers Adolphe Priel,
Ch. M. Banière, Louis Brisebois,
Michel Ducloux, Louis Dore, Louis
Depocas, Raimeu Fraillon & formant un
quorum, sous la présidence de Mr
le Maire :

Il est ordonné & statué par
résolution du conseil comme
suit :

M. J. Emile Vainier, Ingénieur
en chef des canaux d'égouts de cette
ville, soumet des plans indi-
quant deux plans dont un
indique le prolongement de la
Rue St-Jean Baptiste, jusqu'à
la rue St-Merdinand et l'autre
l'ouverture de la petite Rue
St-Joseph depuis la Rue St-
Marguerite jusqu'à la Rue
St-Merdinand, et partant mon-
trant la situation des
propriétés

l'empropiation
dont il est question
ici n'a pas été
précisée par le
projet. le conseil
a t-il le droit
d'approuver par
un règlement
ou résolution
de dépense
\$10 @ \$15000

Motion adoptée ~ En conséquence
~~En conséquence de ce qui dessus,~~
~~Il est résolu que M^r Améric~~
~~Tudel, Contrasteur de cette ville,~~
~~soit nommé arbitre de la ville~~
~~de St-Herisi pour les fins de la~~
~~propriété mentionnées dans~~
~~la susdite résolution, s'il y a lieu~~
 Il est résolu qu'un comité spécial composé
 de M^r Lellaire, M^r les Conseillers M^r W.
 Baines, Michel Duches et Louis Dupont
 soit nommé pour s'entendre avec les parties
 à être en possession et faire rapport.
 La séance est levée ~
 (un an ou bon) et cinquante mots rayés sont nuls)

Ad. Lellaire }
 Sec. M^r } J. Dagenais
 Marie

N^o 756.

Rapport de Comité
Général le 10 Sep.
1889. Sur la Expropriation
de terrain depuis le
Pont Marguerite à
la Rue St-Henri

A 209
Le 11 Sep. 1889
Sec. 101

Copie du Rapport
et des. du 11 & 20 Sep
1889. avec un des plans
transmis à J. B. V. G. G.
le 24 Sep. 1889
Sec. 101

P23/E2,68

P23/E2,68



PROVINCE DE QUEBEC } EGOUTS.
VILLE DE ST. HENRI. }

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST. HENRI ET A TOUS CEUX
QU'IL APPARTIENDRA.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le RÔLE SPECIAL
DE COTISATION pour la Construction de l'égout
commun, de la rue Metcalfe, depuis la
*rue Notre Dame, jusqu'à la Rue St-
Antoine*

dans la ville de St. Henri, est Complété et Déposé au
bureau du Conseil.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujet-
tes au paiement de la dite Cotisation sont par le
présent Sommées d'en payer le montant au soussigné,
à son bureau, dans les huit jours de cette date, sans
autre avis.—

Donné à St. Henri de Montréal, sous mon seing
et le sceau de la Corporation, ce *douzième*
jour du mois de *Septembre* — mil huit cent
quatre-vingt *neuf*.

BUREAU DU DIT CONSEIL }
HOTEL-DE-VILLE 3651 RUE NOTRE-DAME }



A. Desjardins

Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,68



PROVINCE OF QUEBEC }
TOWN OF ST. HENRY. }

SEWERS.

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST. HENRY AND TO ALL WHOM
IT MAY CONCERN.

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN that the SPECIAL ASSESSMENT ROLL
for the Construction of the common Sewer on *Metcalfe*
Street, from Notre Dame Street to St. Antoine
Street

in the said town of St. Henry is COMPLETED and DEPOSITED at
the office of the Council.

All persons whose name appear therein, as liable for the
payment of said assessment, are hereby required to pay the amount
to the undersigned at his office within eight days from this date,
without further notice.—

Given at St. Henry of Montreal, under my hand and the Seal of
the Corporation, this *twelfth* — day of the month of *September*
Eighteen hundred and eighty *nine* .

OFFICE OF SAID COUNCIL }
TOWN HALL 9051 NOTRE-DAME STREET }



A. Lestève Jr

Secretary-Treasurer.

P23/E2,68

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, comptable
Spécial, domicilié en la ville de St-Henri, certifie
par les présentes et fais rapport sous mon serment
d'office que le douzième jour de Septembris mil huit cent
quatre vingt huit, j'ai affiché de ma vraie
copie dûment certifiée d'icelui avis public annoncé
au précèdent rapport, dans les langues française et
anglais comme suit savoir; sur vraie copie
dûment certifiée dans les langues française & anglais
à la porte de l'église catholique apostolique & Romaine
de St-Henri sise & située en la ville de St-Henri, coin
des Rues St-Vierge & St-Jacques & une copie dûment
certifiée dans les langues française & anglais à la
porte de l'Hotel de Ville de St-Henri, sise & située en la
dite Ville de St-Henri coin des Rues Notre Dame
et St-Jacques, étant les places ordinaires des affiches.

Et je certifie de plus avoir lu icelui avis public
annoncé au précèdent rapport dans les langues française
& anglais à haute et intelligible voix, à la porte
de la dite Eglise catholique apostolique & Romaine
de la ville de St-Henri, à l'issue du service Divin
du matin le dimanche, le quinzième jour
de Septembris courant, étant le dimanche que j'ai
lu le dit avis public, et qui suivait immédia-
tement le jour, où le précèdent avis public a été
reçu public.

En foi de quoi j'ai signé et donné
le précèdent rapport pour vrai & valoir ce que de droit.

St-Henri ce 16 Septembris 1889

Jules Beauchamp
Comptable Spécial

Emu \$2.00

TS.

DES CEUX

SPECIAL

L'égout

sur la

se St

posé au

le sujet-

par le

assigné,

late, sans

on seing

uit cent

me Jk

Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE 3651 RUE NOTRE-DAME



N^o 3754.
Avis Public sur
Confession du Rôle
Spécial de Cotisations
de l'Époux
Commune de La Plaine

Métcalfe -
le 16 sep 1889 -
RDP
Sec. Res.

P23/E2,68

ERS.
NEW S.A. OF
CE
GENERAL BOTT

responsibility of
from this date
of the amount
liable for the

P23/E2,68

N^o 3758
Maire Leroux
le 10 août 1859
reclamant le
délai de 5 ans
pour payer sa
part d'égouts
M^{re}
Sec. M^{re}

S^r Henri 10 août 1859
@ M^{re} A. Desrivé
Sec. M^{re} de la Ville de S^t Henri

Monsieur,

J'ai l'honneur de
reclamer le délai de
cinq ans pour ma
cotisation del'égout
collecteur de la rue
S^t Jacques, avec le
privilège de payer
le tout avant l'expiration
des dites cinq années,

M^{re}
M^{re} H. H. H.

P23/E2,68

Ville St. Henri 11 Septembre 1889

A son honneur le maire
et M^{rs} les conseillers

Veuillez avoir la bonté de prendre en considération le rôle de l'évaluation de cette année sur ma propriété de la Rue St. Philippe que je trouve évalué trop haut et j'espère que vous me rendrez justice

Je suis votre Amedé Mayor

P23/E2,68

N^o 37591
Amédée Major
11 Septembre 1889
plainte de la Rôle
d'Évaluation de
1889
T.M.J.
Sec. des

1837
—
1585

P23/E2,68

Ville St. Henri 17 Septembre 1889

M^{re} Le Maire
et M^{rs} Les Conseillers

Voudriez vous
prendre en considération l'evalu-
ation de ma propriété qui est
augmentée de quatre cent cinquante
de piastres plus que la dernière
où que j'en ai fait aucune répa-
ration j'espère que vous me rendrez
justice en me mettant au même
montant de l'année dernière,
qui est autant que ma propu-
été vaut dix huit cents piastres

Martial Suby

P23/E2,68

N^o 3760.
Martial Aubry
le 17 Sep. 1889
planter la Côte
d'évaluation de
1889 - 1200
acc. 70

1/2 nord de
1842
1573

P23/E2,68

Monsieur le Maire.

Messieurs

Après avoir examiné,
le rôle d'évaluation, j'ai constaté que ma propriété était
prélevée trop haute; je vous
informe que je ne suis pas
disposé à payer pour ce mou-
tant; je ne voudrais pas payer
pour plus de \$2.000 annuellement
si vous plaît prendre cette note
avec considération

Votre très humble serviteur
Joseph Samuël

P23/E2,68

N^o 3761.
Joseph Sauvé
le 19 sep 1889
plainte en école
d'évaluation de
1889 - MDP
see Ms
partie courbe
de 1888
1694

P23/E2,68



Montreal, 20th September 1889

A. Desjars Esq. &
Secretary Treasurer
P. Hewitt

Dear Sir

On inspection of the Valuation Roll for the present year we find that our assessment has been increased by the sum of twenty five thousand dollars, and that it stands on the Roll as follows, viz

Land	\$ 33000
Machinery	716400
Buildings	<u>140000</u>
Total	\$ 290000

In the above valuation of the property your Valuator has valued the Buildings at nearly twenty thousand dollars over last year's assessment while their actual value will only be increased by about five thousand dollars on completion of the alterations now in progress. The principal addition in the said alterations will be to the Machinery in our Mill, and we therefore respectfully desire to ask the Mayor and Council to amend the Valuation

P23/E2,68

at 10:00 P.M.
2

Roll as under, say

Land (no value)	\$ 33,000
Machinery	120,000
Buildings	<u>125,000</u>
Making the assessment for 1889	\$ 278,000

As the above figures accept an increase in our valuation of \$13,000 (thirteen thousand six hundred dollars) we trust the Council will be willing to grant our request, especially as the said amount is not yet actually expended on the property.

It is to remain dear sir

Yours very obediently,

Merchants' Manufacturing Company

John G. G. G.

John G. G. G.

P.S. Kindly inform us when the Council will meet & consider our request.

N^o 3462.
M^{re} Meuchant Mauply Coy
20 September 1889
plainte au rôle
d'évaluation de 1889
M^{re} Meuchant
Mauply

107 de 1913

2001

P23/E2,68

3104

P23/E2,68



PROVINCE DE QUEBEC } EGOUTS.
VILLE DE ST. HENRI. }

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST. HENRI ET A TOUS CEUX
QU'IL APPARTIENDRA.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le RÔLE SPECIAL
DE COTISATION pour la Construction de l'égout
commun *sur la Rue St. Jean, depuis la*
Rue Notre Dame, au Canal de Lachine

dans la ville de St. Henri, est Complété et Déposé au
bureau du Conseil.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujet-
tes au paiement de la dite Cotisation sont par le
présent Sommées d'en payer le montant au soussigné,
à son bureau, dans les huit jours de cette date, sans
autre avis.—

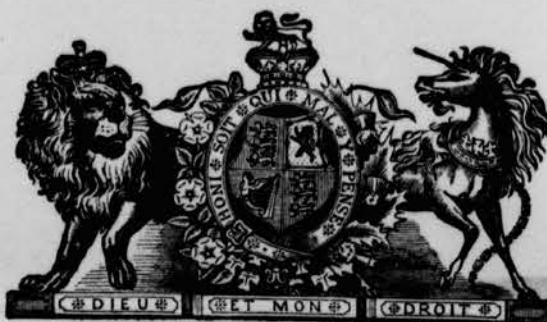
Donné à St. Henri de Montréal, sous mon seing
et le sceau de la Corporation, ce *dix-huitième*
jour du mois de *Septembre* — mil huit cent
quatre-vingt *neuf*.

BUREAU DU DIT CONSEIL }
HOTEL-DE-VILLE 3851 RUE NOTRE-DAME }



A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,68



PROVINCE OF QUEBEC }
TOWN OF ST. HENRY. }

SEWERS.

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST. HENRY AND TO ALL WHOM
IT MAY CONCERN.

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN that the SPECIAL ASSESSMENT ROLL

for the Construction of the common Sewer on *St. John*
Street, from Notre Dame Street to the
Lachine Canal

in the said town of St. Henry is COMPLETED and DEPOSITED at
the office of the Council.

All persons whose name appear therein, as liable for the
payment of said assessment, are hereby required to pay the amount
to the undersigned at his office within eight days from this date,
without further notice.—

Given at St. Henry of Montreal, under my hand and the Seal of
the Corporation, this *eighteenth* day of the month of *September*
Eighteen hundred and eighty *nine*.

OFFICE OF SAID COUNCIL }
TOWN HALL 3651 NOTRE-DAME STREET



A. Desjardins

Secretary-Treasurer.

Procurer

P23/E2,68

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, Comptable
Spécial de la Ville de St-Henri, et résidant en
la dite Ville de St-Henri certifie par les présentes
et fais rapport sous mon serment d'office que
le dix huitième jour de septembre courant, j'ai
affiché deux notices copieusement certifiées
d'icelui avis public d'icelle port dans les
langues française et anglaise comme suit
Savoir: Une notice copieusement certifiée dans
les langues française et anglaise à la porte de
l'Eglise catholique apostolique et Romaine de la
Ville de St-Henri sise et située en la Ville de St-
Henri coin des Rues St-Vicent & St-Jacques, et une
autre notice copieusement certifiée dans les
langues française et anglaise à la porte de l'Hotel
de la Ville de St-Henri, sise et située en la dite Ville de St-
Henri coin des Rues St-Jacques & Notre Dame
étant les places ordinaires des affiches; et je
certifie de plus, avoir lu icelle avis public
d'icelle port dans les langues française et anglaise
à haute et intelligible voix à la porte de la dite
Eglise catholique apostolique et Romaine de la Ville
de St-Henri à l'issue du Service Divin de
cester jour, le dimanche le vingt deuxième
jour de septembre, étant le dimanche que par le
dit avis, et qui pouvait immédiatement le
jour d'icelle présent avis public a été rendu public.
En fai de quoi je certifie et donne le présent
rapport pour servir & valloir ce que de droit.
St-Henri, ce 23 Septembre 1889-
Jules Beauchamp
Comptable Spécial

Empl^e \$2.00



S.
CEUX
SPECIAL
égout
in la
achine
Déposé au
me sujet-
nt par le
oussigné,
late, sans
non seing
ine
huit cent
aire-Trésorier.

N^o 3763.

Avis Public. Re
confection du Rôle
Spécial de cotisation
pour l'égout commun
de la Rue St-Jean

M^o
Sec. M^o
Le 18 Sep. 1889.

P23/E2,68

3 1 0 3

P23/E2,68



LA PIECE SUIVANTE

EST UNE PHOTOCOPIE

DE L'ORIGINAL DÉTRUIT

Montreal 16 Septembre 1889

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Conseillers de la Ville de St. Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre
ci joint l'estimé final du coût des travaux
d'égouts exécutés par M. M. les Contracteurs
Lamontagne & Frigon suivant Contrat avec la
Ville de St. Henri, sur la rue St. Jean.

J'ai l'honneur d'ajouter, M. M. qu'il reste encore
à poser sur cette rue deux puitsards & qu'aussi
tôt ce travail fait je vous ferai un rapport
supplémentaire concernant ce dernier travail
à faire.

J'ai l'honneur d'être, M. M.

Votre très Obéissant Serviteur

J. Cautebaucis

Ing. en Chef des égouts de la
Ville de St. Henri

Egouts de la Ville de St Henri

Contrat Lamontagne & Aragon
Estime des travaux d'égouts
de la rue St Jean.

	Quantité	Montant
<u>Rue St Jean</u>		
1 ^{er} Egoût en brique 3'x2'		
330 ² / ₃	verges courantes d'égout en brique de 3'x2', travaux en brique, excavation & remplissage compris, soit d'après soumission	1982 00
330 ² / ₃	verges courantes de "Cradles" @ 1 ²⁵ / ₁₀₀	413 38
9 ¹ / ₃	verges de manholes @ 5 ⁵⁰ / ₁₀₀	51 32
4	Couvercles @ 11 ⁵⁰ / ₁₀₀	46 00
3	puisards (à poser) @ 70 ⁰⁰ / ₁₀₀	210 00
64	branchements particuliers @ 1 ⁰⁰ / ₁₀₀	64 00
2 ^{de} Egoûts en grès de 12"		
58	verges courantes d'égout en grès de 12" @ 2 ⁵⁰ / ₁₀₀	145 00
58	verges courantes de gabarit @ 20 ⁰⁰ / ₁₀₀	10 60
3	verges de lauphole @ 1 ⁰⁰ / ₁₀₀	3 00
1	couvercle de tuyau d'éclairage (à poser) @ 4 ⁷⁵ / ₁₀₀	4 75
12	branchements particuliers @ 2 ⁵⁰ / ₁₀₀	30 00
	Cost total	\$ 2960 00

Montreal 16 Sept 1889

J. Emile Vanier
Ing en Chef

N.B. L'égout en brique ci-dessus est un peu plus long que prévu cela étant dû à ce que l'égout de la rue Notre Dame a été placé sur le côté droit de la voie des petits char (en montant). — Par contre 10 verges courantes d'égout en grès ont été supprimées parce qu'elles allaient se trouver sur les terrains de Canal Lachune

*Cost total de l'égout
de la rue St Jean*

<i>Montant du cost total de la rue</i>	<i>\$ 2960.00</i>
<i>Montant payé a/c = \$2392.97</i>	
<i>2 puisards a poser = 140.00</i>	
<i>recouvrement de valve = 14.75</i>	
<i>retenu de 15% = 422.28</i>	<i>\$ 2960.00</i>

A déduire

<i>Pour frais d'inspection durant 3 semaines soit 18 jours @ 2.00</i>	<i>2⁰⁰ 36.00</i>
<i>Reduction sur 3 puisards @</i>	<i>7⁰⁰ 22.50</i>
<i>total</i>	<i>\$ 58.50</i>

*Matériaux gre pour lesquels il y a eu avances
faites aux Contracteurs et lesquels ont été em-
ployés sur l'égout de la rue St Jean*

<i>"Inverts" de 3'x2'</i>	<i>261.10</i>
<i>Brachements de 9"</i>	<i>21.16</i>
<i>tuyaux en grès de 12"</i>	<i>72.50</i>
<i>tuyaux de grès de 9" pour puisards (posés)</i>	<i>4.90</i>
<i>" " " " 9" " " (non posés)</i>	<i>9.80</i>
<i>" " " " 9" " lamphole (posé)</i>	<i>2.10</i>
<i>total</i>	<i>\$ 378.56</i>

*N.B. Le coût total des travaux de la rue en y
ajoutant les honoraires de l'Ingénieur (5%)
serait de \$ 3108.⁰⁰/₁₀₀*

Montreal 16 Sept 1889
J. Beville Vanier
Ing. en Chef

N^o 3964.

Rapport de M^r Emile
Varnier, Ing. de la
confection de l'épout
commun de la rue

S^t Jean

Pro. cit. 4 Sep. 1889

M^r J.
Sec. M^r.

P23/E2,68

3 1 0 7

P23/E2,68

21241

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

GENERAL MANAGER'S OFFICE

MONTREAL,

Sept. 19th 1889.

Dear Sir,

I duly received your letter of the 13th inst., which would appear to have been written upon reports made before recent renewals had been completed. The timber work of the bridge across Notre Dame Street is reported to be in excellent order; but I have arranged for a further inspection, so that any other needful repairs may be made.

Yours truly
J. Hickson
General Manager.
J. H.

A. Desève Jr., Esq.

Secy-Treas.

Municipality of,

St. Henri de Montreal

N^o 3765.
The Grand Jubilee
Montreal 19 Sep. 1889
au sujet du mauvais
état de l'édifice
sur la Rue Notre-Dame
A. J. P. G.

P23/E2,68

P23/E2,68

Jesse Joseph
PRESIDENT.

E. Lusher
MANAGER & SECRETARY.

Montreal Street Railway Co.

Montreal 18 Sep 1889

Alex. Lesere & Co
Lesere & Co
of Henri

Dear Sir - I best to inform you that the condition of the roadway between our tracks from Tupper to St Philippe Street is such, that there is great danger in running our Cars, and unless the same is at once attended to we shall be compelled to discontinue the service - I may state that this Company has recently been at great expense in raising our track at that point, and filling up the roadway between with metal, & had it placed in first class condition, but since the rain has set in, it has been allowed to get run down, and as a consequence it is with difficulty the Cars can be run. Your immediate attention is requested.

Yours truly
E. Lusher
Manager

P23/E2,68

DÉLAVÉ

Aqueduc de la Ville de St. Henri.

CHARLES BERGER et Al, Administrateurs.

BUREAU:

No. 1, Rue St. Pierre.

St. Henri, le 20 Sep. 1889.

3614251 noté dans

A Messieurs les
M^{rs} de la
Ville de St. Henri

Messieurs,

J'ai répondu à votre lettre du dernier
courant me transmettant une copie d'une
résolution du conseil de cette ville en date
du 17 courant, relativement à la pose
de l'eau sur les rues d'automne vagues,
M^{rs} Charles Berger et al me prient de vous
informer qu'ils acceptent le choix de M^{rs}
J. E. Vanier, Ingénieur, pour faire les estimés
des coûts des travaux sur les rues susdites.

Votre dévoué

J. J. Desjardins

comptable A. S. H.

N^o 3764.
Ch. Benardal
le 20^{te} sep 1889
acceptant le don de
J. V. Naudin, comme
sup. de pose de l'eau
sur la rue St. Antoine
& Agnes —

A. 297
Sec. res

P23/E2,68

P23/E2,68



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,68

A. Son Honneur le Maire
et par M. Males Conscillers
Ville St-Jean

Messieurs,

Nous vous serions reconnaissants
de vouloir bien prendre une décision, en réponse à
notre lettre en date du Neuf (9) Septembre Couvant
laquelle a été appuyée et endossée par le rapport de
M^r l'Ingenieur J. H. M. et l'approbation de M^r l'Arceat
R. Laflamme. Une réponse immédiate ou nous
serons dans l'obligation de discontinuer les travaux sur
les Pres Notre Dame et St-Ferdinand

Nous avons l'honneur de être Messieurs

Vos très humble
Lauvontagne & Frison

St-Jean 23/9/89

L'original de l'acte de vente

N^o 3769.
L'original de l'acte de vente
du 2^e sep 1849
Demandeur pour
cette lettre du 9 sep
1849. Re. Nouveau
Jury. Le. N. de la
M. de la M. de la M.

Depuis ce 9/1849
N. de la M. de la M.
Sec. de la M. de la M.

L'original de l'acte de vente
du 2^e sep 1849
Demandeur pour
cette lettre du 9 sep
1849. Re. Nouveau
Jury. Le. N. de la
M. de la M. de la M.

L'original de l'acte de vente
du 2^e sep 1849
Demandeur pour
cette lettre du 9 sep
1849. Re. Nouveau
Jury. Le. N. de la
M. de la M. de la M.

L'original de l'acte de vente
du 2^e sep 1849
Demandeur pour
cette lettre du 9 sep
1849. Re. Nouveau
Jury. Le. N. de la
M. de la M. de la M.

L'original de l'acte de vente
du 2^e sep 1849
Demandeur pour
cette lettre du 9 sep
1849. Re. Nouveau
Jury. Le. N. de la
M. de la M. de la M.

P23/E2,68

3 1 5 7

P23/E2,68

N^o
 W.D. Spooner & Co
 Middou de
 St-Hyacinthe, le
 21 Sep 1889
 demandant une
 exemption de la
 taxe pour
 construction de moulins
 W.D.S.
 Spooner

St-Hyacinthe Sep. 21st 1889
 To the Mayor & Councillors of
 the Town of St-Hyacinthe
 Gentlemen,
 as I intend to
 build a tannery next the
 new Rolling Mills which
 will employ for the first year
 from 25 to 30 hands. I take
 the liberty to ask for an
 exemption of Municipal taxes
 for twenty years and a bonus
 say \$3000.00. I may add
 that that it is my intention
 to increase before long the num-
 ber of my hands to 45 - trusting
 that my demand will receive
 due consideration and an
 early reply. I remain
 your truly
 James Keenan &
 W.D. Spooner

P23/E2,68

OFFICE
503 St. Paul Street,
MONTREAL.

E. FRANK MOSELEY & CO.
LEATHER MANUFACTURERS.

ANSWER TO

ST. HYACINTHE, Sep 24 1889

Mr. Mayor & Councilors of the
Town of Ste. Marie
Sirs,

We are very thankful to
you for the way that you
treated us at your meeting
last Saturday but when we
gave our notice on Monday
Mr. Moseley made our salaries
satisfactory for both of us to
stay with him, so we thought it
our duty to write you and let you
know before you held your
meeting to night. Hoping this
will meet your approval.

We remain

Yours,

J. Heddou's

H. W. Spomer

N^o 3770.
W. Spooner & J. M. M. M.
le 24 Sep. 1889

Retirant leur demande
du 21 Sep 1889 re
établissement d'une
tannerie dans
la limite de cette
ville

Dec 1889

P23/E2,68

P23/E2,68

Ville de St. Henri.

A Ferd. Wagnais Maire, et (M. M. J. J.
Aquin, Louis Depocas, Esmer Faillle, Louis
Rusebois, Adolphe Rié, Louis Dori, Chr. M.
Barrière et Michel Duclou.

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desire, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Mardi, le vingt-quatrième
jour du mois de Septembre mil huit cent quatre-vingt-Neuf
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

10. Demande de M^{rs} J. Widdows & W.D. Spooner,
de St. Myacinte, pour une exemption de taxes
Municipales et Bonus de \$3000.⁰⁰/₁₀₀ pour
l'établissement d'une tannerie dans les
limites de cette ville

2^e Engagement de M^r Origine Simard,
comme Ingénieur-Carpentier, pour
les besoins généraux de la ville

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce vingt-troisième
jour de Septembre 1889.

A. Desire Jr.

Secrétaire-Trésorier.

Je soussigné Charles Lapari Constable
 Spécial de la Ville de St-Henri et résident
 en la dite ville de St-Henri certifié par les
 présentes et fais rapport sous mon serment
 d'office que le vingt troisième jours de septembre
 courant entre quatre et cinq heures de l'après
 midi j'ai signifié a M. Le Prairie et a
 M. M. les conseillers mentionnés dans le
 présent avis a chacun d'eux un double
 d'icelui d'une part en parlant et en laissant
 le double a M. C. Barrière personnellement
 et a M. M. L. Desjardins L. Brousseau et Riel
 L. Dori E. Faill M. Ducloux L. Aquin a
 une personne raisonnable de chacun de
 leur famille a leur domicile respectif
 en la ville de St-Henri
 en fai de quoi j'ai dressé et donné le
 présent rapport pour servir et valloir
 ce que de droit

St-Henri le 23 Septembre 1889

Ch. Lapari
 Constable Spécial

20-3771
 M. Le Prairie
 M. C. Barrière
 M. Desjardins
 M. Brousseau
 M. Riel
 M. Dori
 M. Faill
 M. Ducloux
 M. Aquin

P23/E2,68



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,68

SE CHARGE

DES
Travaux préliminaires pour
chemins de fer et routes;

DE
Plans et devis pour égouts,
aqueducs, ponts, éclairage
électrique, etc.

AUSSI
d'arpentages publics et parti-
culiers, etc., etc.

Brevets d'Invention, Marques
de Commerce, etc.

J. EMILE VANIER

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,

Téléphone No. 1800

Montréal, 27 Septembre 1889

*à son Honneur le Maire
et à M. M. les Conseillers
de la Ville St-Henri;*

Messieurs,

Je vous transmets ci-joint la lettre de M. M. Lamontagne & Frigon en date d'hier et j'ai l'honneur de faire rapport comme suit:

1^o Que les égouts de la Ville de St-Henri, comme ceux de toutes les autres Villes que je connais ont été projetés pour être construits invariablement sur l'axe de la rue, c'est-à-dire au centre, le tuyau à l'eau étant sur un des côtés. C'est ce qui indique le plan général des égouts de votre Ville comme vous pourrez le voir.

2^o Que l'égout collectif de 4' x 2' 8" de la rue Notre-Dame était projeté comme tous les autres, pour être construit au centre de la dite rue, le tuyau à l'eau étant aussi sur un des côtés.

3^o Que les travaux de construction de cet égout de 4' x 2' 8" ont été dûment commencés au centre de la rue Notre-Dame, une portion de la voie des chars Urbains (laquelle ^{vie} occupe le centre de la dite rue d'un bout à l'autre) ayant été enlevée à cette fin.

4^o Que le Conseil de la Ville de St-Henri ce voyant et ne voulant pas faire les frais d'enlèvement et de reposage de la dite voie des chars a délibéré sur la question et m'a ordonné de suspendre les travaux tels que commencés au centre de la rue pour les porter sur le côté gauche en montant c'est-à-dire le long du trottoir, malgré la disproportion

P23/E2,68

SE CHARGE
DES
Travaux préliminaires pour
chemins de fer et routes;
DE
Plans et devis pour égouts,
aqueducs, ponts, éclairage
électrique, etc.
AUSI
d'arpentages publics et parti-
culiers, etc., etc.
Brevets d'Invention, Marques
de Commerce, etc.

J. EMILE VANIER

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,

Téléphone No. 1800

Montréal,

188

ainsi amenée sans la longueur des branchements particuliers d'égouts
des propriétés de cette rue.

5^e Que l'égout colle eteur de la rue St Ferdinand, vu la position irrè-
gulière non prévue du tuyau à l'eau au même endroit, a dû être
aussi déplacé et mis au bord du trottoir de gauche, de la rue Notre-
Dame au chemin de fer, au lieu du centre, tel que projeté, et qui en
traversant le dit chemin de fer, l'égout devra être porté de nouveau
sur le côté opposé c'est-à-dire sur le côté opposé droit parce que le
tuyau traverse la dite rue et passe ensuite sur le côté gauche.

6^e Que les Contracteurs Laumontagne & Frigou m'ont protesté verbalement
et ce à plusieurs reprises au sujet de ces changements de tracés de
ces égouts et la responsabilité et de dépenses que les dits
changements leur apportaient et qui en réponse je leur ai dit d'adresser
leurs remarques directement à votre Conseil, ce qui a été fait par écrit.

7^e Que dans mon opinion ces changements de tracés, non prévus au
Contrat des égouts de la Ville de St Henri ont occasionné aux Contracteurs
des dépenses aussi imprévues.

8^e Que dans mon opinion, les prix proportionnels à ceux de l'égout
de l'avenue Alvarado, demandés par les Contracteurs (et que Mr
le Secrétaire de votre Corporation m'a communiqué ^{sur ma demande} avant hier) pour les dits
égouts de 4' x 2' 8" de la rue Notre Dame et 3' x 2' pour la rue
St Ferdinand, sont équitables, toutes choses étant prises en considération

J'ai l'honneur d'être etc. etc.

Notre très obéissant serviteur

J. Emile Vanier

Ing. en Chef des Egoûts de St Henri

Ville St Henri 26/9/89

J. E. Vanier Ecr.

Ingénieur en Chef des Egoûts
de la Ville St Henri.

Monsieur

Nous prenons la liberté de revenir encore une fois sur la question des egoûts des Rues Notre Dame et St Ferdinand. Nous vous avons déjà fait remarquer dans une lettre antérieure les difficultés considérables que nous avons rencontrées dans la construction des egoûts de ces rues et que nous rencontrons encore aujourd'hui et surtout les obligations extras et onéreuses que la Ville de St Henri nous a imposées par votre entremise et nous impose en nous forçant de faire ces egoûts sur un côté de la rue au lieu du Centre.

Nous vous ferons aussi remarquer Monsieur que ces egoûts étaient projetés au centre de ces rues au lieu du côté comme nous les faisons c'est ce qui indique le plan général que vous nous avez remis et c'est d'ailleurs au centre de la rue que ces egoûts se font partout ailleurs comme vous le savez. Nous vous rappellerons aussi que ce changement de traces d'egoûts nous mentionnés nous entraînait à des dépenses extras et que si nous n'avons pas protesté par acte notarié dans le temps c'est que nous ne voulions pas retarder la construction de ces egoûts et aussi sur votre propre recommandation de ne pas entraver la marche des travaux et compléter sur l'esprit de justice du Conseil de St Henri. Enfin nous vous rappellerons aussi que les changements de traces nous ont été indiqués par vous après avoir commencé au centre de la rue et qu'en cela nous avons fait comme pour tout le reste suivi fidèlement vos ordres.

Maintenant Monsieur nous venons vous prier de bien vouloir communiquer au Conseil de St Henri la présente et nous demandons instamment de faire rapport le plus tôt possible

P23/E2,68

sur l'opportunité de la demande que nous avons faite.
Nous comptons sur votre esprit d'équité Monsieur
et, osons espérer, une fois enfin le règlement de notre
juste demande que vous connaissez déjà.

Nous avons l'honneur d'être Monsieur
Vos dévoués serviteurs

Lamontagne & Frigon

N^o 3793.
Lamontagne & Frigon
J. E. Vauier, Sup. civil
Répondant de nouveau à leur
lettre du 9 septembre 1859
demandant de nouvelles
preuves pour les droits des
Pères Notre Dame & St
Pédruand, basés sur une
accorde pour l'épave de
la Pene atwater

26 Sep 1859,

P23/E2,68

P23/E2,68



LA PIECE SUIVANTE
EST UNE PHOTOCOPIE
DE L'ORIGINAL DÉTRUIT

P23/E2,68

Montreal, 27 Septembre 1889.

A Son Honneur le Maire
et à M. M. Les Conseillers
de la Ville de St. Henri.

Messieurs :
J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint les
finis final de l'épave collecteur de la Rue Ste. Elisabeth
exécuté par M. M. Les Contracteurs Lamontagne et Frères
suivant Contrat intervenu entre votre Corporation et
ces M. M. —

J'ai l'honneur d'être M. M.
Votre très Obéissant serviteur
J. Guite Vaivier
Ing. en Chef des travaux d'ajouts
de la Ville de St. Henri —

P23/E2,68

ORIGINAL

Egouts de la Ville de St Henri

Contrat Lamontagne & Frigon
 Cout total de l'égout collecteur
 de la Rue Ste Emélie

Rue Ste Emélie

Estimé final

1^{er} Egout en brique (de la Rue Atwater à la rue St Augustin)

452 1/3 verges courantes d'égout en brique

excavation remplissage compris @ 6⁰⁰ # 2714 00

452 1/3 verges courantes de "cradles" @ 125 565 41

✓ 15 verges de manhole @ 550 82 50

6 couvercles de regards @ 1150 69 00

42 Branchements @ 100 42 00

37 verges cubes de roc mine @ 300 111 00

✓ 20 puisards en fonte @ 700 1400 00

2^{er} Egout en gres (de Rue St Augustin
 au Chemin de fer)

66 verges courantes d'égout en gres de 12"

excavation compris remplissage @ 275 181 50

2 verges de lamphole @ 100 2 00

1 couvercle de tuyau d'éclairage (à poser) 475 4 75

7 branchements particuliers @ 250 17 50

66 verges courantes de "cradles"

pour tuyau de gres @ 020 13 20

Cout total # 5202 86

Montreal 27. Sept. 89

J. Emile Vanier
 Ing en Chef

P23/E2,68



LA PIECE SUIVANTE

EST UNE PHOTOCOPIE

DE L'ORIGINAL DÉTRUIT

Estime finale de l'égout de
la Rue Ste Genevieve

Montant du coût total de la Rue \$ 5202 56

Montant payé par le dit égout à
M. les Contracteurs 4622 44

Laissé dû à ces M. M. montant équivalent
à la retenue de 15% soit 780 42

A déduire

Pour frais d'inspection durant 30
jours soit 18 jours @ 2⁰⁰ = 36.00

Reduction sur 20 jours à 7⁰⁰ = 150.00 186 00

Matériaux grès sur lesquels il y a eu
avances faites aux Contracteurs et qui
ont été employés sur l'égout de la rue
St Genevieve.

(Ouverts pour fond d'égout 357 35

Branchements de 9" 18 48

Tuyau de grès de 9" 99 40

" " " " 12" 82 50

Total \$ 557 73

Moins 15% 83 66

Avances réelles \$ 474 07

Montreal 27 Sept 89

J. Guitevaies
Ing en Chef

N.B. Le coût total des travaux de la rue en y ajoutant les
honoraires de l'Ingénieur (5%) serait de \$ 5463 00

N^o 3494.
Rapport de Guillemin
le 28 septembre 1889
du parachèvement des ponts
de la rue St-Etienne.

A. J. J.
Sec. des
Ponts le 2 oct 1889
A. J. J.
Sec. des

518
1537
953
1300

P23/E2,68

P23/E2,68

HOTEL-DE-VILLE,
3651 Rue Notre-Dame. }

VILLE DE ST. HENRI:

St. Henri, le 30 Sept. 1889
F. Dagenais, Maire et
à MM. les Conseillers LeDre, Louis
Deyouas, E. Paille, Michel Duches,
Armand, Clu Carrière, Louis
Rusebois & J. J. Aguir —
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Lundi (ce soir), le 30 courant,
à 7.30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire-Trésorier.

SUJET :-

Question des Egoûts

P23/E2,68

⁷⁹⁴⁵⁹
Je soussigné ⁷⁹⁴⁵⁹ Arrien Gratton
Constable Spécial de la Ville de
St-Henri et résident en la dite
Ville de St-Henri certifie par
les présentes et fais rapport
sous mon serment d'office que
le trentième jours de Septembre
courant entre dix onze heures
de l'avant midi j'ai signifié au
M^r Le Maire et à M^{rs} Les
Conseillers mentionnés dans le
présent avis à chacun d'eux un
double d'ici lui d'autre part en
parlant et en laissant le double
de chacun d'eux à M^r Ducloux
personnellement et à M^r L. Dupoux
L. Dori. Le faill. L. Aquin. St. Paul
Le Barrière L. Brisbois ainsi
qu'à M^r Le Maire à une personne
raisonnable de chacun de leur famille
à leur domicile respectifs en la ville de
St-Henri
En foi de quoi j'ai dressé et donné
le présent rapport pour servir et
valoir ce que de droit
St-Henri 30 Septembre 1889
A Gratton Constable Spécial

P23/E2,68

stored there, if it cannot
be got whenever required.

Trusting that you will
see to this

I remain

Yours very truly
A. S. Stevenson

A. Desève Esq.
Secy. Treasurer
St. Henri
Montreal

Estate of

P. S. STEVENSON,

Cable Address

NOSNEVE-MONTREAL.

MONTREAL, 28th Sept. 1889.

Dear Sir,

I understand that
work is shortly to commence
on the St. Ferdinand Street
sewer, and I write to
request you to see that
it is carried on in such
a way, that free access
for carts to the Grand
Trunk Oil Sheds can be
had whilst the work is
going on, as it will
cause serious inconve-
nience and loss to the
merchants who have oil

P23/E2,68

N^o 3446
A. J. Stearns
le 28 Sep 1884
Re état de la
Tras & Reudum
par les éjouts
N^o 3446
Joe J. J.

P23/E2,68

To the assessors

Ja R Henri

Gentlemen

I protest against your
valuation - & have done so
for the past 2 years -

I am prepared to take
Ja Lot 2213 - one hundred
& fifty dollars less than
your valuation - and am
prepared to ~~assent~~
the decision of a court
of justice as to whether
you can give a value
specie exceeding by
two hundred dollars

P23/E2,68

the market the value
Roman
Foullier
Paris St. L.

M. Joseph

16 rue de la
Montreal

Paris
20 Sept 1889

3652

Montreal 2213

Joseph
Paris
20 Sept 1889
Montreal
2213
No 3777
Paris
20 Sept 1889
Montreal
2213

P23/E2,68

A. Desjardins P. G. 10 Sacramento Street
Montreal 30 Sept
Dear Messrs. St. Henri
Sir, I beg to lay before the Council
at their meeting on Wednesday evening next
the grounds of my objection to their
valuation of my lot - especially No 2213
which have objected to pay Taxes for
the past 3 years. The assessors
cannot justify valuation at a rate
exceeding the fair Cash market
value of the property. I have written
that I am prepared to accept for my
own body else \$150 less than the
valuation for taxation. He expects
often to be led for 2203 ft. I have
diligently tried to sell it for as long
under these circumstances
in court of justice would justify
the value placed thereon by your
assessors
Yours truly
A. Desjardins

P23/E2,68

N^o
St Joseph
30 Sep 1859
au sujet de son
évaluation de
100000
L. J. P.
Sec. 75

P23/E2,68

N^o 3778.
F. X. Mailet
1 Octobre 1889
pour avoir de l'eau
à sa maison
M^o J.
Sec. Ver.

Sussex, 1^{er} Octobre 1889.

Au Conseil de la Ville de
Sussex.

Messieurs,

Le soussigné déclare au
Conseil de Sussex, ce qui suit:
Que il y a un mois et demi,
la Corporation a exproprié son
terrain situé sur la rue St. Margue-
rite pour ouvrir une rue,
Qu'il a transporté sa maison
dans le côté du dit terrain ouest
Que le Département refuse de
brancher le Département refuse maintenant

P23/E2,68

maintenant de fournir l'eau,
c'est-à-dire de poser à ses frais
de nouveaux tuyaux,

Que par suite de manque d'eau,
il a perdu le loyer d'un mois,

Qu'il notifie la Corporation
de mettre ou faire mettre des
connections pour le dit aqueduc,
sinon qu'il la tiendra responsable
de tous dommages déjà subis et à
subir par la suite.

François Xavier Martel

P23/E2,68

St Henri de Montreal Oct 2 1889

M. A. Desjardins Sec. du Conseil Municipal
de St. Henri.

Je demande au Conseil
Municipal de St Henri de
bien vouloir m'accorder le
délai tel que pourvu par
le règlement pour payer
ma part d'impôt sur ma
propriété étant le no du cadastre
partie nord-est de 1171 et partie sud-est
de 1170

Votre dévoué serviteur
J. B. A. Proulx
55 Avenue Du Parc

P23/E2,68

N^o 3779.
J. G. A. Provencher
2. octobre 1889 -
demande de lai pour
payer sa part de l'impôt
de la Nouvelle-Écosse
J. G. A. Provencher

P23/E2,68

QUESTION.

La Ville de St. Henri serait-elle justifiable, sur rapport de son Ingénieur que le changement de tracé requiert des ouvrages extras, d'accorder à ses entrepreneurs des prix spéciaux, proportionnés au surcroît d'ouvrage occasionné par ce changement ?-

OPINION.

Si le Conseil arrive à la conclusion que les entrepreneurs souffrent une injustice par le fait qu'ils ont négligé d'exiger un ordre par écrit pour changer le tracé, ce qui leur permettrait de pouvoir exiger des extras; nous sommes d'opinion que le Conseil peut leur accorder quelque chose, pourvu que ce soit en proportion du surcroît d'ouvrage causé par ce changement; car il est toujours permis aux corporations comme aux particuliers, de réparer une injustice.

Cette présente demande est différente de la demande de bonus; un bonus est un cadeau que le Conseil ne peut pas faire sans l'assentiment des électeurs. Tandis que, ce que l'on demande ici, c'est le prix de travaux extras que les entrepreneurs se sont mis dans l'impossibilité de réclamer, en droit, d'après les dispositions de l'art. 1690 du code civil, mais qui, en équité, ne laisse pas de leur être dû. Ainsi, si le Conseil trouve qu'il y a réellement des travaux, dépenses et précautions extras, qui ont été exigés à cause de ce changement de tracé, il a le droit d'en indemniser, proportionnellement, les entrepreneurs. -

Ceci ne veut pas dire que le Conseil soit obligé d'accorder la demande des entrepreneurs; au contraire, il a le droit de s'en tenir au contrat et aux plans et devis, et d'exiger que les entrepreneurs s'y soumettent aussi. -

P23/E2,68

2

C'est, pour le Conseil, question d'obligation morale
et de bonne volonté, mais non question d'obligation légale.

Montréal 16 Septembre 1889.

Lafontaine Madore & Cross
Avocats

La résolution ci-jointe, que j'ai paraphé peut être passée
par le conseil: j'ai mis entre parenthèses la dernière
partie, qui a trait aux montants à accorder. J'ignore
si c'est de cette façon que vous entendez proportionner
l'indemnité; c'est à vous de décider du mode
& du montant d'indemnité à accorder

J. A. C. Madore

N^o 3780.
Opinion légale de
M. M. Lafontaine & Co
avocats Re demande
des Contracteurs des travaux
d'égout pour entras
au sujet de changement
de tracé sans les dits
travaux d'égout &
16 Septembre 1889
M^o J
Cec. J^o

P23/E2,68

2100

P23/E2,68

The Standard Drain Pipe Co.

OF
ST. JOHNS, P. Q. (Lim.)

MANUFACTURERS OF

Vitrified Drain Pipes
And Connections,

Junctions, Elbows, Bends, Traps,
Syphons, Cess-Pools,
Flue and Stove Linings, Sinks, Closet
Hoppers, Fire Bricks,
Pressed Building Bricks, and all
kinds of Fire-Clay Goods.

St. Johns, Q., Sept. 30 1889

The Secy.
Corporation of St. John's.
Dear Sir,

We received 1261
Inverts from you on Sept
the 3333 you so kindly offered
to let us have for the Montreal
Corporation.

We shall not require any more
& have today shipped Car 23417
Containing 800 Inverts to
Moreley's siding & our Carters
will deliver them into your
yard. The other 461 we will
ship this week.

Will you be good enough to
get a resolution of your Council
passed authorising the repayment

to us of the balance of the
Cheque -
Say Cheque deposited 1000.00
1261 Inverts at 30¢ 378.30
621.70

The balance of 378.30 you can
return then all the Inverts
borrowed are returned into
your yard.

We should be glad to receive
the 621.70 before Saturday
next.

Yours truly
H. C. Foster

P23/E2,68

No 3791
 The Standard and Grand Depot
 Sep. 30 Sep. 1884
 Re report deson
 Cheque de \$1000
 pour divers priés
 pour ce montant
 M. J.
 Sec.

The Standard and Grand Depot
 Montreal
 30th September 1884
 To the Hon. Secy of the
 Montreal Police
 Sir,
 I have the honor to acknowledge
 the receipt of your letter
 of the 29th inst. in relation
 to the above mentioned
 cheque, and in reply to
 inform you that the same
 has been duly cashed and
 the amount paid to the
 order of the Montreal
 Police. I am, Sir,
 very respectfully,
 Yours,
 M. J.

Province de Québec
Ville des St Herm

(out shed)

Donc 2 affaires

Accounts

A une session de Comité Général
du Conseil de la ville des St Herm, tenue
à St Herm, au lieu ordinaire des séances,
Lundi, le treizième jour du mois de
Septembre Mil huit cent quatre
vingt neuf, conformément à la loi,
à laquelle session sont présents,
Son Honneur M^{re} Jean Ferdinand
Dagarias et Messrs. Conseillers
Michel Ducloux, Louis Brisebois, Adolphe
Riel, Louis Paille, Ch^m Barrière, Louis
Doré, Toussaint J. Leprun, & Louis Dupont &
formateur guonou, sous la présidence de M^{re} Le Maire :

Il est ordonné & statué par acclamation du
Conseil Comité comme suit, savoir :

Lecture est faite d'une lettre de Messieurs La-
montagne et Frigon, Contracteurs des égouts de la
ville des St Herm, adressée à M^{re} Le Maire, sur-
enchef des dits égouts & au sujet de leur demande
pour en date du neuf Septembre courant demandant
de nouveaux plans pour la construction des
égouts des Rues Notre Dame 41 x 2' 8" et
St. Ferdinand 3 x 2' et deux autres ~~plans~~ de plans
rapports spéciaux à ce sujet par le dit
M^{re} Le Maire, datés les 10 & 17 Sep. respectivement
après discussion et même délibération : Il
est proposé par M^{re} le conseiller Michel Ducloux,
secondé par M^{re} le conseiller Adolphe Riel,
qui après lecture donnée des lettres de
Mess.

Messieurs les contracteurs Lamontagne &
 Frigon, en date des 9 et 27 septembre
 courant et les rapports spéciaux de M^r
 Emile Vanier, Surintendant de cette ville, ac-
 compagnant les dites lettres constatant les
 obligations que la corporation de S^t Henri,
 a nécessairement imposées aux dits
 Lamontagne & Frigon sur les Bues Notre
 Dame & S^t Ferdinand quant à la localisation
 des égouts collecteurs y construits sur un
 côté de la rue au lieu du centre pour
 éviter la voie des petits chars et donner
 une circulation plus parfaite aux citoyens
 de S^t Henri et sur les difficultés imprévues
 résultant d'un tel déplacement du tracé
 de ces égouts ainsi que des précautions
 plus considérables que les dits contracteurs
 ont été demandés de prendre pour la
 protection de la propriété, surtout celle
 la plus rapprochée de ces égouts ou aussi
 que ces difficultés imprévues sont au dire
 du dit Surintendant plus grandes encore que
 celles rencontrées sur l'égout collecteur de
 de la Rue Alouater. Il est résolu
 après un examen complet de la
 demande faite dans les dites lettres
 des dits 9 et 27 septembre courant,
 qu'il soit accordé aux dits Lamontagne
 & Frigon des prix proportionnels à ceux
 allowés

alloués pour la dite Rue Atwater pour
les travaux des égouts collecteurs de
4x2.8" sur la Rue Notre Dame et celui
de 3x2 sur la Rue St. Francois, comme
suit, savoir: ~

Excavation en terre par verge cube	\$ 1.25
" " " " " "	4.25
Ouvrage en brique courante par verge	5.50
Joint en bois par verge courante	1.25
Branchements	1.00
Cuvettes de regards d'égouts	11.50
Quais en fonte	62.50
Regards d'égouts	5.50
Bois ou madriers laissés dans l'excavation	} 28.00
par 1000 pieds de face	
Bois rond, par pied, laissé dans l'excavation	0.10.

le tout à la condition expresse que
le dit égout de la Rue Notre Dame
soit parachevé & complété pour le
premier de décembre prochain, à défaut,
de quoi, les dits contracteurs n'auront
droit qu'aux prix mentionnés dans
leur contrat avec la dite ville de St.
Henri ~

Il est proposé en amendement par M.
Causseur Ch. M. Barrière, secondé par M.
le Causseur Louis Doré, que ~~les~~
la demande des dits Lacumtagne & Higon
soit tenue dans leurs lettres des 9 et 27
Septembre

causant, soit renvoyé —

Il est proposé en sous-amendement à la motion principale, par M. le conseiller J. Aguin seconde partie de la motion Louis Depocas, que les dernières 500 pages de l'épave de la Rue Notre-Dame de 11 x 2. 8^u qui sont à faire soient faites au prix de \$25 la verge causante au lieu de \$21.50 telle que mentionnée au contrat et pour les ~~deux~~ ~~200 verges~~ premières 200 verges sur la Rue St. Ferdinand ~~soient faites~~ au prix de \$10 la verge ~~causante~~ et les autres travaux aux mêmes prix de soumission mentionnés au contrat, le tout, en considération des raisons mentionnées dans les dits lettres des dits Lamontagne & Frigon et des rapports spéciaux du dit J. Aguin, sus-mentionnés.

Pour le sous-amendement. L. Misbois, L. Depocas, J. Aguin, Coche — et. E. Fueille, C. Baime, L. Storie, A. Riul et Michel Duclos.

Sous-amendement renvoyé —

Pour l'amendement. E. Fueille, C. Baime, L. Storie,

~~et~~ J. Aguin —

Coche. L. Bisebois, A. Riul, L. Depocas & M. Duclos.

où le partage égal des voix, milleaire donne son vote prépondérant contre ~~la~~ ~~motion~~ amendement renvoyé —

Pour

L'amendement.

J. D.

J. D.

P23/E2,68

Pour la Motim - Adolphe Phil, & M. Ducloux.
Coute - do - E. Guille, L. Bisebais, O. M. Barrière,
J. Aguirre, ~~Louis Bisebais~~ & Louis Depocas
& Louis Dore - -

Motion renvoyée -

Et séance est levée -
J. Dagenais
Marie

A. G. G. G.
D. G. G. G.

N^o 3782.
Rapport de Comité
général, le 30 sep 1899
N^o 2
Sec^{re}taire

P23/E2,68

P23/E2,68

AQUEDUC DE LA VILLE DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION DE L'EAU par livres au pouce carré dans le Tuyau.

SUR LA RUE ST. JACQUES, AU POSTE DES POPMIERS DE ST. HENRI.

Durant le mois de *Septembre* 1889

DATE	MINUIT.	6 heures A. M.	8 heures A. M.	12 heures A. M.	3 heures P. M.	6 heures P. M.	9 heures P. M.	MAXIMUM.	MINIMUM.	ÉTAT de la ligne télégraphique avec la maison des Pompes aux heures y mentionnées.	Remarques et initiales de l'officier en devoir
1	45	42	45	40	42	40	45			Bon	fon
2	42	40	38	40	40	45	40			"	fon
3	40	38	40	40	38	40	42			"	fon
4	35	40	40	42	40	38	40			"	fon
5	45	38	40	30	40	40	45			"	fon
6	45	40	40	42	45	40	40			"	fon
7	42	38	40	38	40	40	40			"	fon
8	40	40	30	40	40	40	40			"	fon
9	45	38	45	38	42	38	40			"	fon
10	35	40	35	38	45	40	+			"	fon + Eau arrêté
11	+	42	42	35	35	40	38			"	fon
12	40	30	38	35	38	+	+			"	fon
13	40	40	40	+	40	40	42			"	fon
14	40	42	40	40	42	35	40			"	fon
15	40	40	35	40	48	40	35			"	fon
16	42	35	38	38	40	40	42			"	fon
17	45	40	38	65	40	40	40			"	fon
18	40	43	38	38	40	45	+			"	fon
19	+	35	40	43	50	45	40			"	fon
20	45	42	40	40	38	48	40			"	fon
21	40	38	38	40	40	45	40			"	fon
22	48	40	45	42	40	40	42			"	fon
23	45	45	35	40	42	50	40			"	fon
24	42	40	42	40	40	45	45			"	fon
25	45	40	40	40	42	40	45			"	fon
26	42	43	33	45	50	50	40			"	fon
27	45	38	40	50	55	50	40			"	fon
28	50	45	48	+	+	45	40			"	fon
29	40	38	45	42	55	42	40			"	fon
30	45	40	40	40	45	+	50			"	fon
31											

5783
AQUEDUC DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION

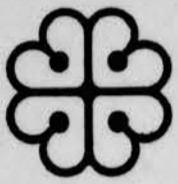
DE L'EAU par livres au pouce carré dans le
tuyau au Poste des Pompiers à l'Hotel-de-Ville de
St. Henri, sur la rue St. Jacques, No. 1942

Pour le mois de *Septembre* 1889

P23/E2,68

3 1 9 3

P23/E2,68



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,68

Telephone 2448.

M. X. ARCHAMBAULT, C. B.
L. K. PELISSIER, L. L. B.

ARCHAMBAULT & PELISSIER
-AVOCATS-
7, PLACE-D'ARMES

Montréal, 2 Octobre, 18

(Banque Jacques-Cartier.) A. Ferdinand Dagenais Ecr,
Maire de St. Henri.

Mon cher Monsieur,-

Conformément au protêt que nous vous avons déjà signifié concernant nos travaux d'égouts dans votre ville, et plus particulièrement concernant les extras que nous avons réclamés et réclamons encore par suite des changements ~~appariés~~ de tracés dans les rues Notre-Dame et St. Ferdinand, nous croyons devoir vous prévenir que à moins d'une résolution par votre Conseil reconnaissant notre droit à ces extras, nous discontinuerons les travaux commencés dans ces rues et prendrons immédiatement des procédés contre votre Corporation pour dommages etc.

Cette lettre est peut-être inutile dans l'espèce, vu notre protêt, mais nous croyons par courtoisie devoir vous l'adresser afin que vous puissiez la communiquer au Conseil qui aura à décider dans délai vu que nous ne pouvons pas plus longtemps ~~rester~~ ~~être~~ rester dans une position aussi indéfinie

Nous avons l'honneur d'être
Vos très humbles.

Lamontagne & Rigou
par
F. de Archambault & P.

P23/E2,68



PROVINCE DE QUEBEC } EGQUTS.
VILLE DE ST. HENRI. }

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST. HENRI ET A TOUS CEUX
QU'IL APPARTIENDRA.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le ROLE SPECIAL
DE COTISATION pour la Construction de Légout

~~commun~~ *collecteur de la Rue St. Lucie,*
depuis la Rue Atwater, à la voie du
Grand Yvon

dans la ville de St. Henri, est Complété et Déposé au
bureau du Conseil.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujet-
tes au paiement de la dite Cotisation sont par le
présent Sommées d'en payer le montant au soussigné,
à son bureau, dans les huit jours de cette date, sans
autre avis.—

Donné à St. Henri de Montréal, sous mon seing
et le sceau de la Corporation, ce *troisième*
jour du mois de *Octobre* — mil huit cent
quatre-vingt *neuf*. (*un mot rayé nul*)

BUREAU DU DIT CONSEIL }
HOTEL-DE-VILLE 3651 RUE NOTRE-DAME }

A. Lestouffe

Secrétaire-Trésorier.



P23/E2,68



PROVINCE OF QUEBEC }
TOWN OF ST. HENRY. }

SEWERS.

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST. HENRY AND TO ALL WHOM
IT MAY CONCERN.

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY GIVEN that the SPECIAL ASSESSMENT ROLL

for the Construction of the ~~sewer~~ Sewer on *St. Emelie*
street of 3x2. from Atwater street, to
the Grand Trunk Railway tracks,

in the said town of St. Henry is COMPLETED and DEPOSITED at
the office of the Council.

All persons whose name appear therein, as liable for the
payment of said assessment, are hereby required to pay the amount
to the undersigned at his office within eight days from this date,
without further notice.—

Given at St. Henry of Montreal, under my hand and the Seal of
the Corporation, this *third* — day of the month of *October*
Eighteen hundred and eighty *nine*..

(one word obliterated is void)

OFFICE OF SAID COUNCIL }
TOWN HALL 9651 NOTRE-DAME STREET }

A. Desjardins
Secretary-Treasurer.



Province

P23/E2,68

Province de Québec }
Ville de St-Henri } Je soussigné Jules Beauchamp, constable spécial

de la ville de St-Henri, certifie par les présentes
et fais rapport, sous mon serment d'office que le
troisième jour de l'octobre mil huit cent quatre vingt
neuf j'ai affiché deux vraies copies dûment
certifiées d'icelui avis public d'autre part dans les

langues française et anglaise comme suit; savoir:
Une vraie copie dûment certifiée dans les langues
française et anglaise à la porte de l'Eglise catholique
apostolique et Romaine de la ville St-Henri, sise et
située en la ville de St-Henri coin des Rues St-Vincent

et St-Jacques; et une autre vraie copie dûment
certifiée dans les langues française et anglaise à
la porte de l'Hotel de Ville St-Henri sise et située
en la dite ville de St-Henri coin des Rues Notre

Dame et St-Jacques, étant les places ordinaires des
affichagees. Et je certifie de plus avoir lu icelui
avis public d'autre part, ci annexé au présent
rapport dans les langues française et anglaise

à haute et intelligible voix à la porte de la dite
Eglise catholique apostolique et Romaine de
la ville St-Henri à l'issue du service Divin du

matin le dimanche, le sixième jour du mois
d'octobre, courant, étant le jour qui suivait
immédiatement le jour où le présent avis
public a été rendu public.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le
présent rapport pour servir et valloir ce que de droit.

(un matras et un verre) }
St-Henri ce 7 octobre 1889

Jules Beauchamp
constable spécial

Dimanche }
H. B. }

Am. \$2.00 }

TS.
DUS CEUX
SPECIAL
Légout
Lucille,
voie du

Déposé au
comme sujet-
ont par le
soussigné,
date, sans

mon seing
huit cent
(un)

Secrétaire-Trésorier.



N^o 3786.
Avis public *Sur*
confection du Rôle
Spécial de cotisation
pour l'égout de la
Rue St-Eustache

RPB
Sec. Neg
3 Oct 1889



P23/E2,68

292.
MONTREAL CITY

from this date
and the best of
people for the

P23/E2,68

Ville de St. Henri.

A Ferd. Wagnais Maire, et M. M. Louis
Dore, Louis Depocas, Louis Reizebois, Ch. M.
Barriere, Adolphe Riel, Michel Ducloux,
Loupaint Aguir & Eimer Faillie
Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le septième
jour du mois de Octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

10. Demande par M^{rs}. Lamontagne et
Fignon, contracteurs des Canaux d'égouts pour des
nouveaux puits pour la construction
des égouts des Rues Notre Dame &
St. Ferdinand.

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce cinquième
jour de l'octobre 1889.

A. Desève Jr.
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,68

Je soussigné J. M. Massy Constable
Spécial et chef de Police de la Ville de St. Henri
et résident en la dite Ville de St. Henri certifie
par les présentes et fais rapport sous mon
serment d'office que le Cinquième jours
de Octobre courant entre trois et quatre
heures de l'après Midi j'ai signifié à
M^r Le Maire et à M. M. Les Conseillers
mentionnés dans le présent avis à chacun
d'eux un double d'icelui d'autre part en portant
et en laissant le double de chacun d'eux à
une personne raisonnable de chacun de leur
famille à leur domicile respectif en la Ville
de St. Henri

En foi de quoi j'ai dressé et donné le
présent rapport pour servir et valoir ce que
de droit

St. Henri ce cinquième jours d'Octobre
1889

J. M. Massy
Constable et ———— Chef de Police

N^o 3784.
avis de session spéciale
du Conseil pour le
29 Octobre 1889
J. M. Massy
Sec. Pres.

P23/E2,68

St Henri Oct 7 1889

To the Mayor and Councillors of St Henri
Gentlemen

On behalf of the congregation worshipping in the Methodist Church I have to call your attention to the need of more light on the lower end of Metcalfe Avenue and along the sidewalk leading up to the steps. An additional arc light about half way down Metcalfe Avenue would be a great convenience

Respectfully Yours
W. H. Porter M. A.
Pastor of Meth Church

N^o 23788

Reverend Father, Pastor of

S: Mary Magdalene Church

near the lamp in our

parish church

reposed in

7 October 1884

P23/E2,68

2 1 0 0

P23/E2,68

Bille St Henri Oct 8 89

A Monsieur le Maire
et à Messieurs les Conseillers

Je prend la liberté
de vous notifier que si vous
ne voyez à tenir mon trottoir
devant ma grande maison
au coté du Magasin d'ici
à vingt quatre heures et de
le tenir en bonne ordre pour
les personnes qui passent sous
votre responsabilité, il
y a des mille tonnes de
terre dessus, et veuillez le
faire faire de suite.

Je suis
V. B. L. C. L.

Rue Notre Dame

P23/E2,68

N^o 3789
M. Bayliss
8. Oct. 1889
Re eucomberment
Du trottoir par
les travaux d'épave
M. J.
Sec. Res.

A. Mr le Maire
Et
Messieurs les Conseillers de
la Ville St Henri

Messieurs
L'humble
requête des soussignés contri-
buables de la Ville St Henri
Exposent respectueusement
Qu'ils ont appris avec étoune-
ment que votre honorable Con-
seil avait passé une résolution
à l'effet d'accorder une somme
considérable d'argent aux con-
tracteurs des égouts de St Henri
Messieurs Lamontagne & Frigon
Qu'il n'y avait ni obligation
morale ni légale d'accorder
une semblable gratification
aux dits contracteurs des égouts
à même les deniers public
Qu'ils vous prient instamment
de reconsidérer votre décision
et de bien peser la responsabilité
que vous avez assumé en de-
venant administrateur de
la chose publique et vous
demandent consciencieusement
de renvoyer la demande

P23/E2,68

Exorbitante des contracteurs

Qu'enfin Confiant dans
votre justice et votre hon-
nêteté ils Espèrent que vous
réparerez l'erreur Commise
et d'échargerez les epaules
de vos administrés déjà trop
lourdement chargés de taxes
En rescindant et annulant
la résolution cidessus mentionnée
Et vos pétitionnaires ne
Cesseront de prier.

A son honneur le Maire
Et Messieurs les Conseillers
de la Ville S.^t Henri

Messieurs

Nous, sousignés Contribuables
de la Ville S.^t Henri, avons appris
avec étonnement que votre honorable
Conseil, avait passé une résolution
à l'effet d'accorder une somme
considérable, aux entrepreneurs des
Canaux d'égouts de la Ville S.^t
Henri Messieurs Lamontagne &
Frigon. Qu'il n'y avait aucune
obligation morale ni légale, d'accorder
cette somme à même les deniers
Publics, Qu'ils vous prient de bien
considérer la responsabilité que vous
avez assumée en devenant administrateurs
de la Chose publique.

Qu'ils vous prient instamment
de renvoyer la demande exorbitante, des
Entrepreneurs Messieurs Lamontagne
& Frigon, qui enfin confiant dans
votre honnêteté et votre esprit de
Justice. Ils espèrent que vous
réparerez l'erreur commise en
revoquant et annulant la résolution
ci-dessus mentionnée.

L'année 1868

P23/E2,68

Et nos pétitionnaires ne cesseront
de prier

Joseph Yagnon.

Adolphe Luyette

C. Dioré

J. Villiquette

Herr Hochon

~~Joseph~~ Thalame Jouvot

L. Lévêque

N. Cartier

Noise Jubinville

J. B. Dagenais

Rimmi Boyer

Toussaint Duchesne

George Duchesne

Auguste Demers

H. Lemay

L. Réel

Louis Lévêque

Joseph Chantand

Adolphe Lacroix

George Côté

Louis Louis Hard

Louis Richard

Joseph Richard

John Gardin

P23/E2,68

Louis Canters
Prosper Mahen
C. Patenaude
C. Grigoire
Damase Desjarvais
H. Y. Goulette.

Max Munnis dit Tasse

Leon Ledois
Louis Verette
Louis St-Germain
Joseph Cantin

Edouard Roch
Alfred Lajoie
Marcel Germain

Seraphin Belanger
J. B. Labrecque

A. H. Morgan
Henriette Lohier

Narcisse Gougeon
Henri Demus

C. Nolette
Stanlas Landreville

3 1 4 0

P23/E2,68

A Monsieur le MAIRE,
et à Messieurs les Conseillers de la Ville de St.Henri

Messieurs,

L'humble requête des soussignés, contribuables
de la Ville de St.Henri, expose respectueusement:

Qu'ils ont appris avec étonnement que votre
honorable Conseil avait passé une résolution à l'effet d
d'accorder une somme considérable d'argent aux Contrac-
teurs des Egoûts de St.Henri, M.M.Lamontagne & Frigon.

Qu'il n'y avait ni obligation morale ni légale
d'accorder une semblable gratification aux dits Contrac-
teurs des Egoûts à même les deniers publics.

Qu'ils vous prient instamment de reconsidérer
votre décision et de bien peser la responsabilité que
vous avez assumée en devenant Administrateurs de la cho-
se publique, et vous demandent consciencieusement de ren-
voyer la demande exorbitante des Contracteurs .

Qu'enfin, confiants dans votre justice et votre
honnêteté, ils espèrent que vous réparerez l'erreur commi-
se et déchargerez les épaules de vos administrés déjà
trop lourdement chargées de taxes, en rescindant et annu-
lant la résolution ci-dessus mentionnée.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

P23/E2,68

Mr Charles LeCott
A. Charbonneau
O. Lahaie
O. Lahaie &
Augustin Gagnon
Mr Alex. MacElroy
Philippe Tessier
Frs. Boucher
Gideon Vian
W. Parzette
Desirée Groulx
Aggie Benoit
Louis Parkin
Edmond Radon
Jehia Clivon
sans Baptiste Martelle
L'Comelus Meunier
M^{eur} Jean Baptiste Legare
Louis Dupras
Alexandre Deragon
Reginaire Dyer

A Monsieur le Maire,
 et à Messieurs les Conseillers
 de la Ville de St. Henri.

Messieurs, L'humble requête des
 soussignés, Contribuables de la
 Ville de St. Henri, expose respectu-
 sement:

Qu'ils ont appris avec
 étonnement que votre honorable
 Conseil avait passé une
 résolution à l'effet d'accorder
 une somme considérable
 d'argent aux contracteurs
 des Égoûts de St. Henri,
 M. M. Lamontagne & Fugon
 Qu'il n'y avait ni obligation
 morale, ni légale d'accorder
 une semblable gratification
 aux dits contracteurs des
 Égoûts à même les deniers
 publics.

Qu'ils vous prient
 instamment de reconsidérer
 votre décision, et de bien peser
 la responsabilité que vous
 avez assumée, en devenant
 administrateurs de la chose
 publique, et vous demandent

Conscientieusement de renvoyer
la demande exorbitante des
contracteurs.

Ils' enfin, confiants
dans votre justice et votre
honnêteté, ils espèrent que
vous réparerez l'erreur com-
mise et déchargerez les
épaules de vos administrés
déjà trop lourdement
chargés de taxes, en
rescindant et annulant
la résolution ci-dessus
mentionnée.

Et vos pétitionnaires ne
cesseront de prier.

J. B. Gotschall
J. Lomas
J. Gravel
J. B. Demers fils
A. L. J. J. J.
P. Rodriguez
H. Mason
Jos. Duragon
E. L. G. G. G.
Louis Belorme

P23/E2,68

William	Lefebvre
Doree	Cardinal
Honre Jules	Lefebvre
Magloire	Quinette
Joseph	McEwen
Omeyou	Murin
Alouin	Etter
Francois	Harnois
Narcisse	Bissonette
Stanislas	Quessonneville
George	Urbain
Pierre	Desrosches
Joseph	Girard
Eustache	McDruff

P23/E2,68

A Monsieur le Maire.

et à Messieurs les Conseillers de la Ville de St. Henri

Messieurs,

L'humble requête des soussignés, Contribuables de la Ville de St. Henri, expose respectueusement:

Qu'ils ont appris avec étonnement que votre honorable Conseil avait passé une résolution à l'effet d'accorder une somme considérable d'argent aux contracteurs des Egoûts de St. Henri, M.M. Lamontagne & Frigon.

Qu'il n'y avait ni obligation morale ni légale d'accorder une semblable gratification aux dits contracteurs des Egoûts à même les deniers publics.

Qu'ils vous prient instamment de reconsidérer votre décision et de bien peser la responsabilité que vous avez assumée en devenant administrateurs de la chose publique, et vous demandent consciencieusement de renvoyer la demande exorbitante des contracteurs.

Qu'enfin, confiants dans votre justice et votre honnêteté ils espèrent que vous réparerez l'erreur commise et déchargerez les épaules de vos administrés déjà trop lourdement chargées de taxes, en rescindant et annulant la résolution ci-dessus mentionnée.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

*G. O. Messier
L. L. Lardane
W. M. Cardless
L. Lemieux*

P23/E2,68

A Monsieur le Maire,
et à Messieurs les Conseillers de la Ville de St. Henri

Messieurs,

L'humble requête des soussignés, contribuables
de la Ville de St. Henri, expose respectueusement:

Qu'ils ont appris avec étonnement que votre
honorables Conseil avait passé une résolution à l'effet
d'accorder une somme considérable d'argent aux contrac-
teurs des Egoûts de St. Henri, M.M. Lamentagne & Frigon.

Qu'il n'y avait ni obligation morale ni légale
d'accorder une semblable gratification aux dits contrac-
teurs des Egoûts à même les deniers publics.

Qu'ils vous prient instamment de reconsidérer
votre décision et de bien peser la responsabilité que
vous avez assumée en devenant administrateurs de la chose
publique, et vous demandent consciencieusement de renvoy-
er la demande exorbitante des contracteurs.

Qu'enfin, confiants dans votre justice et votre
honnêteté ils espèrent que vous réparerez l'erreur commi-
se et déchargerez les épaules de vos administrés déjà
trop lourdement chargées de taxes, en rescindant et annu-
lant la résolution ci-dessus mentionnée.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

G. O. Messier
L. L. Lardane
W. M. Candless
L. Lemieux

P23/E2,68

3 1 4 0

M. Philias Girard
M. Pierre Goyen
A. Delisle
Ant. Leger
Louis Guquette
Simon Provost
Leandre Lamarche
Jude Cote
Napoleon Larivie
Alexe Cote
Victor Groulx
Pascal Lemieux
Jacques Charrette
Joseph Savne
Nap. Dussault
Salvemi Goyen

Monsieur le Maire
 & Messieurs les Conseillers de la Ville St Henri.

Messieurs.

Le humble requête des pauciers
 contribuables expose respectueusement:
 Qu'ils ont appris avec étonnement que
 votre honorable conseil avait passé une réso-
 lution & l'effet d'accorder une somme con-
 sidérable d'argent aux contracteurs des égouts
 de St Henri M. M. Lamontagne & Thigon -
 Qu'il n'y avait ni obligation morale ni
 légale d'accorder une semblable prati-
 que aux dits contracteurs des
 égouts à même les deniers publics.
 Qu'ils vous prient instamment de reconsi-
 derer votre décision et de bien peser la
 responsabilité que vous avez assumée
 en devenant administrateurs de la
 chose publique et vous demandent
 consciencieusement de renvoyer la
 demande eshortant les contracteurs.
 Qu'en fin confiants dans votre justice
 et votre honnêteté, ils espèrent que vous
 réparerez l'erreur commise et déchar-
 gerez les épaules de vos mandataires
 déjà trop lourdement chargés
 de tant en rescindant et annu-
 lant la Résolution ci-dessus
 mentionnée

mentionnée -
 Les vos pétitionnaires ne cessent
 de prier -

L. Charron. Boulanger.

Edouard Lapierre

Moise Gougeon

J. N. Deschamps.

Felix Gougeon

B. B. Gougeon

A. Lenoir

Joseph Rabillat

Fos Gueguen

Cecil Leonard

Pierre Dussereau

Theodore Venois

Arnauld Descauzis

Edmond Vincent

H. Dubaut

A. Desève ^{sr} _{ad}.

D. Leblanc.

A. Martine.

Goussaint L. Palluau

G. Lepore

P. Seytobk

Louis Barette fils

Napoleon Messier.

Adolphe Lenoir

C. Clements

Gani Lavalater

P23/E2,68

J.B. Leduc-
Eugene Laram
Alexis Guellitte

N^o

Requete de Hornidas
Charron Val, demandant
la reconsideration et l'annulation
de la resolution du
9 octobre 1889 accordant
de nouveaux puits à
M^{rs}. Launtyne & H^{rs}son
pour la construction
des égouts du Rue Notre
Dame & St. Ferdinand
M^{rs}
Sec. Res.

P23/E2,68

P23/E2,68

A Monsieur le Maire,
et à Messieurs les Conseillers de la Ville de St. Henri

Messieurs,

L'humble requête des soussignés, Contribuables
de la Ville de St. Henri, expose respectueusement:

Qu'ils ont appris avec étonnement que votre
honorables Conseil avait passé une résolution à l'effet
d'accorder une somme considérable d'argent aux contrac-
teurs des Egoûts de St. Henri, M.M. Lamontagne & Frigon.

Qu'il n'y avait ni obligation morale ni légale
d'accorder une semblable gratification aux dits contrac-
teurs des Egoûts à Même les deniers publics.

Qu'ils vous prient instamment de reconsidérer
votre décision et de bien peser la responsabilité que
vous avez assumée en devenant administrateurs de la chose
publique, et vous demandent consciencieusement de renvoy-
er la demande exorbitante des contracteurs.

Qu'enfin, confiants dans votre justice et votre
honnêteté ils espèrent que vous réparerez l'erreur commi-
se et déchargerez les épaules de vos administrés déjà
trop lourdement chargées de taxes, en rescindant et annu-
lant la résolution ci-dessus mentionnée.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Joseph Lemoin
 Joseph Le Cavalier
 Eugene Gray
 Octave Chicoine
 Louis Lalonde
 Wilbrod Labrie
 G. Lafite Richard
 Frs Lagace Joseph Williams
 Nicholas Deschambeau
 & D. Packerson
 G. R. Nutting
 Regis Proulxhomme M.D.
 O. Decarie
 J. St. Sanguedon
 Wm. Brodie
 N. Comdel
 Wm. H. Sur
 Thomas Lamb
 J. Jacob
 L. Ducharme
 Ette. Bazelaie
 Fr. Richard P.P.

N^o 3490.

Requiesce de Joseph
Lévesque Val. demandant
la reconsideration et
l'annulation de la
résolution du conseil
en date du 9 oct
1889 A. V.

Sec. G.
Prod. ce 14 oct. 1889
M. F.
Sec. G.

P23/E2,68

3 1 4 0

P23/E2,68

Aqueduc de la Ville de St. Henri.

CHARLES BERGER et Al. Administrateurs.

BUREAU:

No. 1, Rue St. Pierre.

3669 261 Robt. D'Amour

St. Henri, le 10 de Jui 1889.

A M. Desjardins
Sec. Géo. de la
ville de St. Henri

Monsieur,

J'ai l'honneur d'acquiescer
reception d'une résolution du
Conseil de cette ville en date du
9 courant relativement à la demande
de ce dernier M. Charles Berger et al
de la pose de leur sur la rue Bon-
doir (champs Davidson)

Très
Yours

J. M. Desjardins

comptable

N^o 3791

Cher Berger & al
le 10 oct 1859

accusant receipt de la
certificat du conseil en
date du 9 oct 1859 de
pose de l'eau au la
Rue Beaudoin

A 2/2

sec. des

P23/E2,68

P23/E2,68

A. Son Honneur
Le Maire
et Messieurs les Conseillers de la Ville S. Henri.

Messieurs

Nous avons pris connaissance
de la résolution, passée à votre assemblée, en date
du 11 Octobre dernier, par votre Conseil.
Nous accordant, pour les sept cents quinze verges
de Canaux d'égouts, faits et à faire, sur le
parcours de la rue Notre Dame, j'usqu'à la rue
Gareau, une somme additionnelle, de neuf piastres
et quatre vingt dix cents, par verges linéaires,
et que pour la rue S. Ferdinand, une autre somme
additionnelle de quatre piastres et soixante quinze cents,
pour chaque verges linéaires.
Nous ^{désirons} accepter cette résolution.

Nous avons l'honneur
d'être M^{rs}.
Vos obéissants serviteurs
Lamontagne & Frigon

P23/E2,68

N^o 3492

Lettre de Messieurs
Laumontagne & Frigon
Declinant refusant
D'accepter la résolution
du 9 Oct. 1889. sur
accordant de nouveaux
pne pour la cons-
truction de égouts
des Rues Notre Dame
& St. Ferdinand
Pendant ce 14 Oct
1889 J. P.
Sec. M.

P23/E2,68

A Monsieur Alex Ducey
Secrétaire Trésorier de la Ville St Henri.

Monsieur

Nous soussignés conseillers
Municipaux de la Ville St Henri vous
prions de vouloir bien convoquer
une assemblée du Conseil de la dite Ville
dans le but de reconsidérer la
résolution du Conseil passée hier
le 9 courant accordant de
nouveaux prix aux Contracteurs
Messieurs Lamontagne & Trigon
pour la construction des Égouts
des rues Notre Dame et St
Ferdinand - Nous vous prions
de convoquer cette assemblée
pour le lundi des 14 courant
St Henri 10 Octobre 1889

C. M. Barrière
Louis Doré

N^o 3793.
Messieurs Louis Doré &
Ch^e M^r Barriac, pour cours-
eration d'une session spéciale
du Conseil, le 14 oct.
1889 - Ad^{te}
see - Res.

P23/E2,68

1143

P23/E2,68

Ville de St. Henri.

A M^r. Dagenais Maire, et M^{rs}. Louis
Dore, M^r. Bauer, M^r. Ducloux, ad Puel,
E. Guille, L. Brischois, J. Jagnin
& Louis Depocas

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le quatorzième
jour du mois de Octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

10. Pour recueillir la résolution du Conseil
de la ville de St. Henri adoptée à sa séance du
neuf octobre courant accordant de nouveaux
prix à M^{rs}. Lavoisier & Frigon, contracteurs
des travaux d'égoûts, pour la construction
des égouts des rues Notre Dame &
St. Ferdinand

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce dixième
jour d'octobre 1889.

A. Desève Jr.

Secrétaire-Trésorier.

Province

P23/E2,68

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Charles Laparé, constable spécial
de la Ville de St-Henri, certifié par les présentes et fais
rapport sous mon serment d'office que le dixième
jour du mois d'octobre mil huit cent quatre-vingt
neuf, entre cinq et sept heures de l'après-midi, j'ai
signifié aux maires & conseillers mentionnés dans le
présent avis à chacun d'eux, un double d'icelui avis
spécial d'autre part, en parlant et en laissant le
double de Messieurs, Louis Desjardins, Michel Ducloux &
C. M. Barrière, à eux-mêmes en personne en la
Ville de St-Henri, et en parlant & laissant le double
de Messieurs Adolphe Rié, Arsime Houle, Louis
Briébois, H. Y. Aquin, Louis Doré & Ferdinand
Dagenais, à une personne raisonnable de
chacun de leur famille à leur domicile respectif
en ladite Ville de St-Henri -

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent
rapport pour servir & valoir ce que de droit -

St-Henri, ce 10 Octobre 1889

Ch. Laparé
Constable Spécial

123794

Avis d'admission spéciale
du Conseil pour le 14
Octobre 1889

Ch. Laparé
Const. Spéc.

P23/E2,68

St-Henri de Montreal 14 Oct. 1889

M. A. Desjardins }
Sec. Cris. de la Ville }
de St-Henri - Q. }

Monsieur,

Je réclame cinq années
d'extension pour le paiement du coût des
égouts sur mes propriétés N^{os} officiels
2069 & 2011. Sur la Rue St-Emilie
en la Ville de St-Henri

J'ai l'honneur d'être
Monsieur
Voté tout dévoué
M^{re} Desjardins

P23/E2,68

N^o 3495
Maire Desautels
14 octobre 1889
Demande 5 ans de
deleu pour payer
des égouts sur les
Rue St. Emile
Alep
Ceciles